

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26.06.03 Convocation du 19.06.03

Compte rendu affiché 30 Juin 2003

Présidente : Mme GUERIN

Secrétaire élue: Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : LOYERS LOGEMENTS
ENSEIGNANTS.**

Présents : Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY,
MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,


M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER,
MM. GONDELAUD, GOSSET, Mmes ZULI, DESVIGNES, MILLET,
MM. BOUREZG et BELLOT,

M. LAFFLY par Mme GUERIN - Mme BERRA par M. FAURE -
Mme WYMAN par M. GONDELAUD - M. CHRETIN par M. RODRIGUEZ -
Mme PERRIN par M. POINT - M. MACHURAT par M. BELLOT

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	20
votants	26

Absents représentés :

Absents excusés : Mme DURAND, M. FERNANDES, Mme LABASOR



Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances rappelle à l'assemblée que les instituteurs devenus "Professeurs des Ecoles" ne bénéficient plus statutairement du droit à être logés dans les logements de fonction dont dispose la commune. Ils peuvent toutefois être maintenus sur place, sous certaines conditions.

Il indique qu'il convient à présent de fixer de manière simple le montant du loyer exigible dans ce type de situation. Il propose donc à l'assemblée de décider d'établir le loyer des logements mis ainsi à disposition à hauteur du prix pratiqué, pour un même type de logement, par l'OPAC du Rhône dans sa résidence la plus proche.

Un modèle type d'arrêté de mise à disposition sera élaboré.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la proposition de Monsieur le Rapporteur,
- Adopte la proposition définie ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder en conséquence à toutes les opérations qui en découlent.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 26 Juin 2003

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 1^{er} septembre 2003
- de la publication le 2 septembre 2003
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 1^{er} septembre 2003